

sommaire

| | |
|----|---|
| 5 | Présentation |
| 6 | L'action sociale : compétence et attributions |
| 10 | Les prestations |
| 11 | Enfance |
| 16 | Aide aux services à domicile |
| 18 | Handicap |
| 20 | Aides financières et solidarité |
| 22 | Consultations juridiques |
| 23 | Vacances et loisirs |
| 26 | Aides aux transports |
| 28 | Restauration et Logement |
| 29 | Restauration |
| 32 | Logement |
| 34 | Assurance maladie et mutuelles |
| 36 | Les élèves civils, prestations spécifiques |
| 40 | La vie associative & culturelle |
| 41 | Associations locales |
| 46 | Vie culturelle |
| 48 | L'organisation de l'action sociale à la DGAC et à Météo-France |
| 48 | Les bureaux de l'action sociale à la DGAC et à Météo-France |
| 50 | Le Comité Central d'Action Sociale |
| 51 | Les associations nationales |
| 54 | L'action sociale communiqué |
| 55 | Le CLAS ENAC et les acteurs locaux |
| 60 | Annexes |





Présentation

Le livret social présente les différentes composantes de l'action sociale de l'ENAC et les acteurs qui l'animent. C'est un outil d'information qui a pour objectif de faciliter l'accès de tous, personnels et élèves à l'ensemble des dispositifs d'action sociale de notre école.

L'action sociale DGAC / Météo-France s'organise classiquement autour de deux objectifs : la solidarité et le lien social.

- La solidarité à travers les prestations sociales individuelles délivrées aux agents et à leurs familles, la prise en compte spécifique de la petite enfance et du handicap, l'accompagnement social individuel.
- Le lien social et la convivialité grâce à l'action des associations et l'animation des projets d'initiative locale initiés par les personnels en dehors du cadre associatif.

L'action sociale de l'ENAC s'inscrit dans le cadre de l'action sociale de la Direction Générale de l'Aviation civile et de Météo-France avec toutefois une particularité : la prise en compte de tous les élèves de l'ENAC, élèves fonctionnaires et élèves civils.

Pour exemple, les bourses d'études sur critères sociaux attribuées aux élèves civils. Deux autres dispositifs originaux sont présents dans notre école :

- Une politique spécifique d'intégration des personnes en situation de handicap.
- L'accueil des enfants des personnels et élèves dans le centre de loisirs situé sur le site toulousain les mercredis et périodes de vacances scolaires.



1. La subdivision

Action sociale de l'ENAC

Au sein du département Ressources humaines, elle a en charge la mise en oeuvre de la politique d'action sociale sur les 9 sites de l'établissement au profit des élèves : civils et fonctionnaires, et des personnels.

La politique d'action sociale de l'établissement est définie par le cadre de la politique d'action sociale de la DGAC et de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Elle a également ses dispositifs propres, notamment au bénéfice d'élèves civils et dans le domaine du handicap.

Contacts :

action.sociale@enac.fr

Ghyslaine Pomié
Chef de subdivision
Correspondante handicap
T .05 62 17 45 14

Magali Lacroix
Assistante de service social
T .05 62 17 42 16

Lucie Salgé
Correspondante sociale
T.05 62 17 44 47



2- Compétence et attributions du CLAS

La politique d'action sociale à mener en faveur des agents actifs et retraités de l'État est définie :

- d'une part à l'échelon gouvernemental pour l'ensemble des administrations ;
- d'autre part à l'intérieur d'un cadre défini au niveau de chaque administration.

> **La compétence** du Comité central d'action sociale (CCAS) et des Comités locaux d'action sociale (CLAS) de la DGAC et de Météo-France s'inscrit dans ce cadre.

> **Leurs attributions** sont consultatives, ils formulent des avis et propositions dans le domaine de l'action sociale générale, l'administration est responsable des mesures à prendre et de leur mise en œuvre.

13 CLAS dont celui de l'ENAC participent à l'élaboration de l'action sociale en faveur des agents de la DGAC et de Météo-France en métropole et outremer.

Le site www.alpha-sierra.org présente l'ensemble des actualités et actions menées par les CLAS.

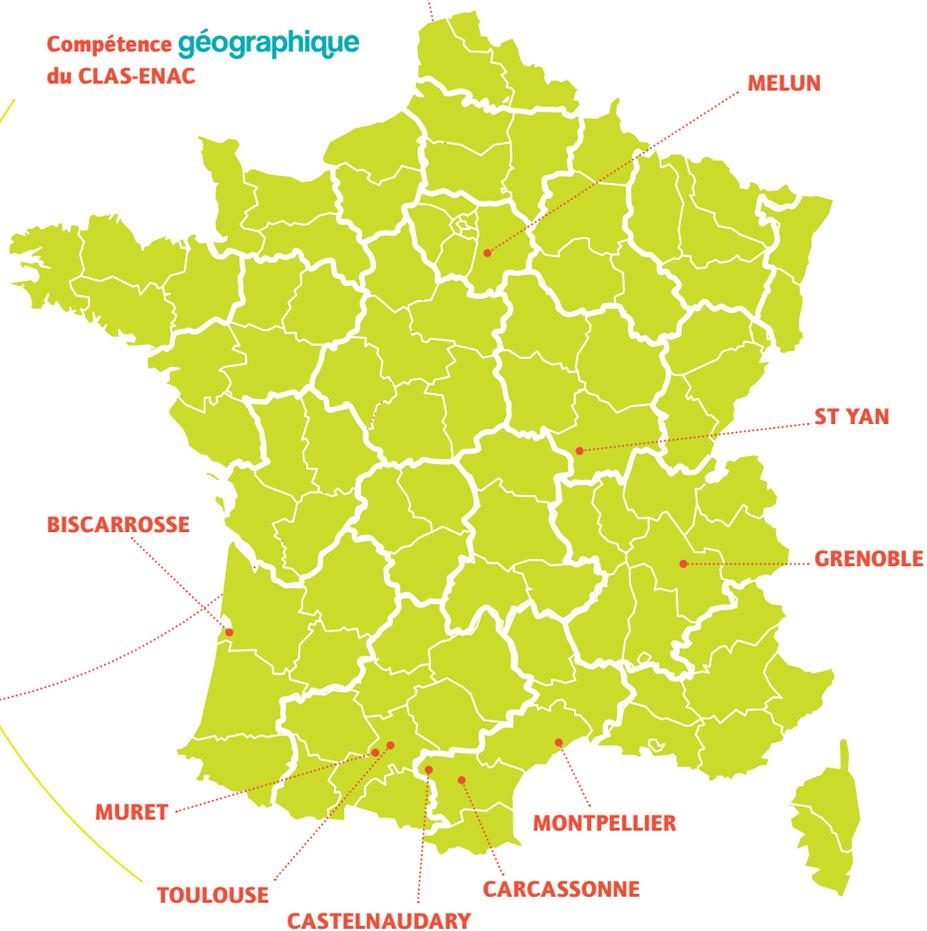
3. L'action sociale à L'ENAC

L'ENAC accueille et forme 2000 élèves par an, une partie d'entre eux est destinée à travailler pour la Direction générale de l'aviation civile, l'autre partie occupera un poste dans le secteur privé en France et à l'étranger. L'ENAC est aussi une collectivité de plus de 910 personnes qui concourent à la formation de tous ces étudiants. L'action sociale à l'ENAC s'adresse à chacun d'entre eux de deux façons :

> **L'action sociale collective via les associations** sportives, culturelles et de loisirs, et les projets et initiatives locales (Budget Action Locale Vie Associative et Budget Action Locale Vie Sociale), offre l'occasion de rencontres entre étudiants et salariés, entre agents de services et de départements différents, entre jeunes et moins jeunes. Elle facilite la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

> **L'action sociale individuelle** présente une palette de prestations et de services. Ces dispositifs répondent aux besoins et attentes dans le domaine social, de chaque individu en fonction de sa situation personnelle à un moment donné de sa vie.

Compétence géographique
du CLAS-ENAC







Les prestations





1. L'accueil de jeunes enfants en crèches collectives

> **Une convention de partenariat** entre la DGAC et des crèches collectives d'entreprises permet d'offrir des réservations de berceaux pour les jeunes enfants des personnels ENAC, DGAC et Météo-France.

15 berceaux sont réservés à Toulouse et dans son agglomération dont 5 berceaux dans une crèche située à proximité de l'ENAC.

Contact : Magali Lacroix
Assistante de service social

T. 05 62 17 42 16

Pour les sites hors ENAC Toulouse contacter l'assistante de service social du site concerné voir liste annexe 2 _ p. 60

2. Le centre de loisirs sans hébergement Zébuloniac

> **Géré par la subdivision Action Sociale en partenariat avec l'APACEM**, le centre de loisirs situé dans l'enceinte de l'ENAC Toulouse dispose de locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants. Chaque année un agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports valide l'application des normes requises en termes de sécurité et de moyens pédagogiques.

> **Accueil :** de 8 h à 18 h15 le mercredi et les périodes de vacances scolaires.

Enfants du personnel et des élèves du site âgés de 3 à 12 ans.

Des animateurs diplômés assurent l'encadrement des activités.

- Une convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement 31 offre le concours et le conseil de personnes spécialistes dans le domaine de l'animation et de l'action éducative.
- Une attention particulière est portée à l'accueil d'enfants en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut ainsi être proposé.
- Les activités proposées sont diverses et varient selon les saisons : pratique de sports, jeux de plein air, sorties culturelles, ateliers créatifs. Des camps sont également organisés durant les périodes scolaires : séjours ski, camping à la ferme, séjour astronomie, cirque...

Contacts :

Kévin Berguit, directeur du CLSH

T. 05 62 17 42 42 - zebuloniac@enac.fr

zebuloniac.apacem-enac.fr

Magali Lacroix

T. 05 62 17 42 16

> voir tarifs page suivante





Tarifs centre de loisirs au 1^{er} janvier 2020

| | QF1 - de 10 253 € | QF2 de 10 254 à 14 650 € | QF3 de 14 650 € + |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| Journée entière | 10 € | 12,40 € | 14,50 € |
| ½ Journée repas | 6,90 € | 8,55 € | 11,15 € |
| ½ Journée sans repas | 4,35 € | 5,90 € | 7,10 € |

Le prix de journée est calculé en fonction du quotient familial.

3. Les prestations

Les prestations interministérielles

> La prestation pour séjours d'enfants :

C'est une prestation destinée à participer aux dépenses liées aux séjours en établissements de loisirs, elle concerne :

- les centres de vacances avec hébergement
- les centres de loisirs sans hébergement
- les maisons familiales / les gîtes ruraux
- les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (classe de patrimoine, classe d'environnement)
- les séjours linguistiques

Montant des prestations : cf. tableau A

> Les mesures concernant les enfants et les jeunes adultes handicapés :

- L'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.
- L'allocation spéciale pour jeune adulte

atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ou un apprentissage ou un stage de formation professionnelle agés de 20 à 27 ans.

• La participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisé pour handicapés. Ces prestations sont versées sans conditions de ressources. Cf. tableau B

> Le CESU : Chèque Emploi Service Universel préfinancé ENAC

Il participe à la rémunération d'un service de garde pour enfant de moins de 6 ans quel que soit le mode de garde choisi : crèches collectives, crèches familiales, halte-garderie, assistantes maternelles... Domiserve est le prestataire choisi par l'ENAC pour fournir et émettre les tickets CESU. Le calcul du montant de CESU alloué annuellement est fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales.

Cf. tableau C



Tableau A : montant des prestations séjours enfants au 1^{er} janvier 2020 - Taux journalier

| TYPES DE SÉJOURS | CONDITIONS PARTICULIÈRES | QUOTIENTS | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | 1 - de 8 788 € | 2 de 8 789 € à 10 253 € | 3 de 10 254 € à 11 720 € | 4 de 11 721 € à 14 650 € |
| Centre de vacances avec hébergement | enfants - de 13 ans | 8,30 € | 8 € | 7,60 € | 6,80 € |
| | de 13 à - de 18 ans | 12,20 € | 11,80 € | 11,45 € | 10,65 € |
| Centre de loisirs sans hébergement | formule à la journée 50 % pour les ½ journées | 6,20 € | 5,75 € | 5,35 € | 4,85 € |
| Classe système éducatif | séjour de + de 4 ans | 4,65 € | 4,35 € | 3,90 € | 3,60 € |
| | forfait + 20 jours | 98,90 € | 91,00 € | 83,40 € | 73,85 € |
| MFV, VFV et gîte | pension complète | 8,70 € | 8,20 € | 7,90 € | 7,25 € |
| | autre formule | 8,30 € | 8,00 € | 7,60 € | 6,80 € |
| Séjours linguistiques | enfants - de 13 ans | 9,85 € | 9,35 € | 8,60 € | 6,90 € |
| | de 13 à 18 ans | 13,75 € | 13,00 € | 12,50 € | 10,45 € |

Tableau B : montant des prestations enfants et jeunes adultes handicapés au 1^{er} janvier 2020

| TYPES DE PRESTATIONS | MONTANTS |
|--|--|
| Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans | 165,02 € allocation mensuelle |
| Allocation pour les jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle âgés de 20 à 27 ans. | 123,95 € allocation mensuelle |
| Participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisé pour handicapés. | 21,61 € participation journalière maximum |

Les prestations sociales spécifiques DGAC / Météo- France

> La participation aux frais scolaires et universitaires : allouée aux enfants âgés de 6 à 25 ans qui fréquentent un établissement d'enseignement général, technique, supérieur ou spécialisé pour handicapés, cette prestation annuelle a un montant variable selon le degré de scolarité de l'enfant et les revenus et charges familiales. *Cf. tableau D.*

> La participation aux activités de loisirs des enfants : cette prestation a pour objet de participer au financement des activités de loisirs tant sportives que culturelles. L'activité doit se dérouler dans le cadre de structures non subventionnées par la DGAC et Météo-France tels une association, une école, un conservatoire... et entraîner des frais d'inscription ou de cotisation. Une seule prestation est versée par enfant quel que soit le nombre d'activités auxquelles l'enfant participe. L'enfant doit être âgé de 3 à 18 ans révolus. Le montant de la prestation varie en fonction du quotient familial. *Cf. tableau E.*

> La prestation BAFA : elle participe au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs. La formation doit être dispensée

Tableau C : CESU - Barème d'attribution de l'aide

| Parts fiscales | Revenu fiscal de référence (en €) | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| | jusqu'à | de _ à _ | de _ à _ |
| 1,25 | 28 350 | 28 351 - 37 799 | 37 800 - 46 098 |
| 1,50 | 28 900 | 28 901 - 38 349 | 37 800 - 46 648 |
| 1,75 | 29 450 | 29 451 - 38 899 | 38 900 - 47 198 |
| 2 | 30 001 | 30 002 - 39 449 | 39 450 - 47 748 |
| 2,25 | 30 550 | 30 551 - 39 999 | 40 000 - 48 298 |
| 2,50 | 31 100 | 31 101 - 40 549 | 40 550 - 48 848 |
| 2,75 | 31 650 | 31 651 - 41 099 | 41 100 - 49 398 |
| 3 | 32 200 | 32 201 - 41 648 | 41 649 - 49 948 |
| 3,25 | 32 750 | 32 751 - 42 198 | 42 200 - 50 498 |
| 3,50 | 33 300 | 33 301 - 42 749 | 42 750 - 51 048 |
| 3,75 | 33 850 | 33 851 - 43 299 | 43 300 - 51 598 |
| 4 | 34 400 | 34 401 - 43 848 | 43 849 - 52 148 |
| Par 0,25 part supplémentaire | | | |
| | + 550 | + 550 | +550 |
| Montant annuel de l'aide | | | |
| | 700 | 400 | 200 |
| Montant annuel pour parents isolés | | | |
| | 840 | 480 | 265 |

* le plafond maximum ne s'applique pas pour les familles monoparentales

par un organisme agréé. Cette prestation est versée sous conditions de ressources, son montant varie selon le quotient familial. *Cf. tableau F*



Tableau D : montant prestations frais scolaires au 1^{er} janvier 2020
Montant maximum/famille 1 221 euros

| | TRANCHES | | | |
|--|-------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 1 - de 8 788 € | 2 de 8 789 à 10 253 € | 3 de 10 254 à 11 720 € | 4 de 11 721 à 14 650 € |
| du CP au CM2 | 100 € | 87 € | 58 € | 40 € |
| de la 6 ^e à la 3 ^e (enseignement général) | 161 € | 128 € | 102 € | 70 € |
| de la 2 nd e à la terminale (enseignement général, CAP, BEP, BAC pro, BAC techno) | 236 € | 210 € | 191 € | 164 € |
| BTS - Enseignement supérieur | 379 € | 329 € | 261 € | 210 € |

Tableau E : prestations /activités de loisirs enfants au 1^{er} janvier 2020

| | TRANCHES | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 1 - de 8 448 € | 2 de 8 789 à 10 253 € | 3 de 10 254 à 11 720 € | 4 de 11 721 à 14 650 € |
| Montant de l'aide | 105 € | 88 € | 70 € | 54 € |

Tableau F : montant prestations BAFA au 1^{er} janvier 2020

| | TRANCHES | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 1 - de 8 788 € | 2 de 8 789 à 10 253 € | 3 de 10 254 à 11 720 € | 4 de 11 721 à 14 650 € |
| Montant de l'aide | 230 € | 176 € | 115 € | 60 € |

4. Calcul du quotient familial

$$QF = \frac{\text{Revenu imposable année N-2}}{\text{Nombre de personnes composant le foyer fiscal}}$$

Nombre de personnes composant le foyer fiscal

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux adultes reconnus handicapés.
- Une part supplémentaire est accordée au parent isolé et pour chaque enfant handicapé.
- Une personne seule représente 1,3 part.

Contact : Correspondante sociale ENAC

T. 05 62 17 44 47

action.sociale@enac.fr

La note d'information concernant l'ensemble de ces prestations est disponible auprès du correspondant Action sociale des centres ENAC. Liste annexe 1_ p. 60 et sur www.alpha-sierra.org/enac

Aide aux services à domicile



1. La participation aux services à domicile

(prestation sociale spécifique
DGAC / Météo- France)

> Il s'agit d'une contribution financière attribuée pour le paiement de **services entrant dans le cadre d'emplois familiaux**, tels :

- les travaux de ménage et de repassage
- l'aide aux personnes âgées
- le soutien scolaire à domicile
- la garde d'un malade ou d'un enfant à domicile de plus de 3 ans
- la garde d'un enfant hors domicile (crèche, assistante maternelle, halte garderie, garderie, garderie périscolaire... de plus de 3 ans
- les petits travaux de jardinage ou de bricolage...



L'employé(e) doit être rémunéré(e) au moyen d'un chèque emploi service universel (CESU) ou être salarié(e) d'une association agréée.

> **La participation** de l'administration est plafonnée à 50 h/an pour les actifs et 100h/an pour les retraités sur la base d'un tarif horaire fixé annuellement : 15,45 € pour l'année 2020

> **Le montant** de la subvention varie de 10 % à 80 % en fonction du quotient familial du bénéficiaire.

Téléchargez le formulaire de demande sur le site www.alpha-sierra.org/enac/

Contact : Correspondante sociale ENAC
T. 05 62 17 44 47
action.sociale@enac.fr

Montants au 1^{er} janvier 2020

| | TRANCHES | | | | |
|--|--------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | - de 8 788 € | de 8 789 € à 10 253 € | de 10 254 € à 11 720 € | de 11 721 € à 14 650 € | + de 14 650 € |
| Pourcentage de participation de l'administration | 80 % | 30 % | 25 % | 20 % | 10 % |
| participation de l'administration | 12,35 € | 4,65 € | 3,85 € | 3,10 € | 1,60 € |

2. Dispositif d'aide au maintien à domicile

> Cette prestation interministérielle a pour objectif de **permettre aux retraités de l'État de bénéficier d'une aide au maintien à domicile.**

Une structure indépendante, à partir d'une évaluation de la situation, définit un plan d'aide en 2 volets : le plan d'action personnalisé (ensemble de prestations de service) et l'aide habitat et cadre de vie pour accompagner financièrement les retraités dont le logement doit être aménagé dans le cadre de leur maintien à domicile.

Se renseigner auprès de la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) du lieu de résidence - T. 3960.





Handicap

La loi du 11 février 2005 intitulée « pour l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées » réaffirme l'obligation d'emploi des personnes handicapées tant dans le secteur public que privé.

> La politique Handicap de l'ENAC

La direction de l'ENAC a renouvelé la signature en janvier 2017 d'une convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPF). Cette convention définit les engagements de l'ENAC en matière de :

- recrutement de travailleurs handicapés et d'apprentis en situation de handicap
- adaptations et aménagement de postes
- formation
- communication et sensibilisation sur la question de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'établissement.

Le FIPHPF contribue au financement de ce programme. À terme l'ENAC souhaite compter dans ces effectifs au moins 6 % de personnes ayant la reconnaissance de travailleurs

handicapé et offrir à ces personnes des conditions de travail et un environnement de travail adaptés .

Contact : Ghyslaine Pomié
Correspondante handicap
RH/Action sociale /ENAC
T 05 62 17 45 14

> La commission nationale d'aides aux personnes handicapées - L'aide financière non remboursable aux personnes handicapées

La commission nationale d'aides aux personnes handicapées DGAC a pour mission l'amélioration des conditions de vie quotidienne de l'agent, de son conjoint et/ou ses enfants à charge, porteurs de handicap. Elle étudie les demandes d'aides financières destinées à cofinancer les équipements lourds et frais nécessaires au fonctionnement quotidien dans l'environnement privé des personnes en situation de handicap. Ces aides financières non remboursables font l'objet d'une instruction par l'assistante de service social.

Le montant maximal de cette aide au 1^{er} janvier 2020 est de 3 549 €



> Le prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé

Ce prêt est accordé pour faire face à des frais médicaux de tous ordres et à l'achat de matériel spécialisé prescrit médicalement ou nécessaire au maintien de l'autonomie de l'agent, de son conjoint ou de ses enfants. Si le montant est supérieur à 5 000 €, il est étudié en commission "aides financières exceptionnelles" du CLAS.

Le montant maximum est de 10 000 €

Contacts : Magali Lacroix
Assistante sociale ENAC -Toulouse
T. 05 62 17 42 16
L'assistante de service social du site ENAC concerné. *Liste en annexe 2 _ p. 60*

Nota Bene

la Maison Départementale Pour les Personnes en situation de Handicap assure dans chaque département une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle délivre notamment les documents de reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

MDPH 31

T. 0 800 31 01 31 / www.mdp31.fr





Aides financières

1. Les prêts sociaux

- > Ils sont destinés à financer des services et des biens nécessaires à la vie quotidienne ou à l'amélioration du cadre de vie.
- > Ils sont gérés par le CRESERFI, société de financement du Crédit social des fonctionnaires et donc soumis aux règles bancaires habituelles, pour exemple taux d'endettement $\leq 33\%$.
- > Ils font l'objet d'une bonification de 2 ou 3 % par rapport aux taux d'intérêt proposé par le Crédit social des fonctionnaires (CSF) ou d'une prise en charge intégrale des taux par la DGAC en fonction de l'objet du prêt.
- > Leurs montants maximum est de 5 000 €.
- > Le montant maximum du prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé est de 10 000 €.

Il existe deux catégories de prêts

- > Les prêts de solidarité
- > Les prêts à caractère social

> Les prêts de solidarité

- **Le prêt exceptionnel** : il n'a pas de critère d'attribution prédéterminé, il est étudié par la commission "aides financières et prêts du CLAS".
- **Le prêt pour frais médicaux et achat de matériel spécialisé** : il est accordé pour faire face à des frais médicaux de tous ordres et à l'achat de matériel spécialisé prescrit médicalement ou nécessaire au maintien de l'autonomie de l'agent ou de ses ayants cause.
- **Le prêt lié au décès**



> Les prêts à caractère social

- Les prêts d'accompagnement à la vie quotidienne :

- Le changement de situation familiale pour le mariage, le PACS de l'agent ou d'un enfant, pour l'arrivée d'un enfant au foyer de l'agent (naissance ou adoption).

- Le prêt pour achat ou réparation de véhicule
Il est accordé en particulier lorsque le véhicule s'avère indispensable dans la vie quotidienne et professionnelle.

- Les frais d'études

ce prêt est destiné aux agents ayant des enfants étudiants à charge pour leur permettre de faire face aux frais de scolarité, achat de fournitures, inscription aux concours, installation, location d'appartement, dépôt de garantie, frais d'internat, séjour à l'étranger dans le cadre des études.

- Les frais de justice

ce prêt est destiné à faire face aux frais d'avocat, de notaire, d'huissier et d'avoué dans les affaires d'ordre privé.

- **Les prêts pour l'amélioration du cadre de vie :**

le dépôt de garantie, le déménagement, les frais de double loyer, les frais de rénovation, l'équipement ménager.

2. L'aide financière non remboursable

> En cas de difficultés ponctuelles

Cette aide est accordée après avis de la commission d'aides financières du CLAS, sur présentation d'un dossier proposé par l'assistante de service social du site ENAC concerné. L'examen des situations individuelles se fait de manière anonyme de façon à préserver la vie privée des personnes.

Contacts :

- L'assistante de service social du site ENAC concerné. *Liste annexe 2 _ p. 60*

- Magali Lacroix

Assistante de service social

T. 05 62 17 42 16

La commission d'aides financières exceptionnelles du CLAS

Elle est composée de représentants des personnels et de la direction.

Elle s'appuie sur un principe de respect de la vie privée en examinant de manière anonyme les dossiers et en exerçant un devoir de confidentialité.

Son cadre de fonctionnement est défini par un règlement intérieur.

> Une plaquette d'information sur ce thème est disponible, s'informer auprès de l'assistante de service social.



Consultations juridiques

> **Un avocat tient une permanence mensuelle à l'ENAC Toulouse** le premier mardi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Il répond aux questions concernant :

- la famille (mariage, séparation, vie maritale)
- le droit notarial (succession, donation)
- les procédures juridiques
- les biens (consommation, impôts, endettement, logement)
- le droit pénal.

> **Les rendez-vous doivent être pris auprès de Magali Lacroix - Assistante Sociale ENAC**
T. 05621 74216



> **Vous pouvez également consulter gratuitement un avocat à Toulouse à :**

La Maison de l'avocat

13 rue des Fleurs - 31 000 Toulouse

T. 05 61 14 91 50

ordre@avocats-toulouse.com

> **Les permanences juridiques des autres centres** sont assurées selon les sites :

- au siège de la DSAC proche du site concerné ou au bureau de l'avocat ayant passé convention,
- par entretien téléphonique avec un avocat ayant passé convention.

Listes en annexe 4_ p. 64

> **Pour tout complément d'information** contacter l'assistante de service social du site concerné - *Voir annexe 2 _ p. 60*





Vacances, loisirs

L'association ARAMIS propose différentes prestations :

1. Activités pour les jeunes

- Séjours organisés par des prestataires :
 - séjours itinérants en France et à l'étranger
 - séjours linguistiques
 - séjours découvertes à l'étranger
 - séjours nature, sportifs, artistiques et scientifiques
 - séjours conduite accompagnée
 - séjours ski ou snowboard
- Organisation de stages BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur)

Contact :

ARAMIS - T. 01 58 09 36 29 / 0158 09 46 71

2. Activités pour les adultes

- Les locations
- Les voyages de groupe à l'étranger
- Les nuitées à Paris ou autres grandes villes de France et d'Europe
- L'événementiel
- La billetterie nationale

Les catalogues ARAMIS qui paraissent deux fois par an recense l'ensemble de ces offres par saison.

Contact :

Correspondante sociale ENAC

T. 05 62 17 44 47

action.sociale@enac.fr

[www.alpha-sierra.org/associations-](http://www.alpha-sierra.org/associations-nationales/aramis)

[nationales/aramis](http://www.alpha-sierra.org/associations-nationales/aramis)

www.aramis.asso.fr





4. Billet annuel SNCF

> **Les agents peuvent bénéficier** une fois par an et sous certaines conditions d'un billet de train à tarifs réduits auprès de la SNCF.

Peut être inscrit sur le billet de l'agent :

- son conjoint, s'il n'en a pas déjà bénéficié lui-même,
- ses enfants de moins de 21 ans,
- ses parents, s'il est célibataire.

Ces personnes peuvent bénéficier des mêmes avantages que l'intéressé, à condition qu'ils habitent sous son toit et qu'ils effectuent le même trajet que lui.

> **Avantages :**

L'intéressé bénéficie d'une réduction de 25 % :

- une fois par an à l'occasion de ses congés s'il est salarié,
- pour un voyage aller et retour ou circulaire d'au moins 200 km.

Il peut bénéficier d'une réduction de 50 % dans la limite des places disponibles si son trajet débute en période bleue dans les trains sans réservation obligatoire ou si la moitié au moins de son billet est réglée en chèques vacances.

> **Utilisation du billet :**

Le voyage (aller + retour) doit s'effectuer dans une période de 61 jours, à compter de la date de départ du trajet aller.

Les arrêts sont autorisés en cours de route, à l'aller et au retour.

> **Pour le faire établir, l'intéressé doit :**

- se procurer auprès de la gestionnaire des prestations sociales individuelles un imprimé spécial et le remplir ;
- faire remplir les attestations utiles que comporte le formulaire de demande ;
- joindre les pièces prouvant sa parenté avec les autres personnes bénéficiaires du billet ;
- remettre le formulaire dûment rempli et signé par le service du personnel au moins 24 h avant son départ à une gare SNCF ou à un organisme de voyages accrédité par la SNCF.

Pour toute information complémentaire adressez- vous :

- **Correspondante sociale ENAC**
T. 05 62 17 44 47
action.sociale@enac.fr
- **Au guichet d'une gare SNCF**
ou consultez le site de la SNCF :
www.sncf.com



5. Les chèques vacances

Il s'agit d'une prestation dont peut être bénéficiaire l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État, mutualistes ou non. Elle se présente sous forme de chèques vacances.

> Qu'est ce que le chèque - vacances ?

Un moyen de paiement permettant de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs (réductions SNCF, musées, villages de vacances).

Il repose sur l'épargne salariée, abondée d'une participation de l'employeur. Cette participation varie en fonction des revenus, elle peut représenter de 10 % à 30 % de l'épargne constituée.

Contact : correspondante sociale ENAC

05 62 17 44 47

action.sociale@enac.fr

Les demandes doivent être adressées à :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr



Aide aux transports



1. Prise en charge partielle des frais de transport

> Cette prestation contribue à prendre en charge une partie des frais de déplacement en transports collectifs entre le domicile et le travail sur présentation d'une carte ou d'un abonnement mensuel ou annuel.

Se renseigner auprès du gestionnaire métier au département Ressources Humaines.

> région Ile-de-France :

Les agents perçoivent environ la moitié des frais versés sur leur rémunération.

> province et DOM :

L'administration prend en charge la moitié du prix de l'abonnement dans la limite d'un plafond fixé par décret.



2. Forfait « mobilités durables »

> **Les agents peuvent bénéficier du « forfait mobilités durables »** pour se déplacer entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail pendant au moins 100 jours sur une année civile.

Le forfait « mobilités durables » est plafonné à 200 € par an versés l'année suivant le dépôt de la demande

> **Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail** effectués à vélo ou en covoiturage (conducteur ou passager). L'utilisation de ces moyens de transports doit être d'au moins 100 jours par an. Le seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

> **L'agent bénéficiera du versement** d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €, après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur.

Contact : Département Ressources Humaines - Gestionnaires métiers





Restauration & logement





L'ENAC subventionne le repas des agents en fonction des contraintes locales, notamment le prix des prestations proposé par les sociétés de restauration.

L'objectif étant de ramener le prix du repas à charge de l'agent à un niveau identique pour tous.

1. Restauration sur le site de TOULOUSE

> Restaurant

- Le scramble : 11h30 - 14h00
- Le linéaire : 11h30 - 13h30
- Le soir : 19h00 - 20h30
- Week-end et jours fériés :
12h00 - 13h00 / 19h00 - 20h30

> Cafétéria

Du lundi au vendredi, 7h00 - 14h30
pt'i'déj, restauration rapide, pause café

> Les prix

Coût moyen d'un repas (entrée/plat/dessert)
9 € hors subvention.

> Les subventions

Agents dont l'indice
est supérieur à 466 : 2,35 €
Élèves et agents dont l'indice
est inférieur à 466 : 3,62 €
(dont 1,27 € subvention fonction publique)
Élèves civils : 3,85 €.



Où approvisionner son badge ?

Votre badge est rechargeable sur borne
au rez-de-chaussée du restaurant
(à côté du centre Léonard de Vinci).

> La Commission Restauration

Composition : représentants du CLAS/ENAC
(élèves, personnels et direction de l'ENAC).
Son rôle : suivi du fonctionnement du
restaurant et de la cafétéria (satisfactions,
suggestions, améliorations, fréquentation) en
collaboration avec le prestataire.

Si vous voulez donner votre avis :

Philippe Peyres
Président de la commission
T. 05 62 17 41 44
philippe.peyres@enac.fr





2. Les centres de FORMATION ET DE MAINTENANCE

> BISCARROSSE

Restaurant Le bistrot de l'aérodrome à 50 mètres du centre. Prix du repas : 13 €

- midi : 11h30-13h30

Subventions :

Agents dont l'indice majoré est supérieur à 480 : 6,71 €

Agents dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 480 : 7,98 €

Contact :

Bertrand Videau - T. 05 58 82 54 56

> CASTELNAUDARY

Un restaurant sur site

Ouvert du lundi au vendredi

- midi : 11h45- 13h00

Subventions :

Agents dont l'indice majoré est supérieur à 480 : 6,60 €

Agents dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 480 : 7,87 €

Contact :

Claude Masencal - T. 04 68 94 45 03

> CARCASSONNE

Un restaurant conventionné

« À la bonne heure »

Centre commercial Salvaza

à 15 mn à pied du centre Enac

Ouvert du lundi au dimanche

- midi : 11h45 - 14h15
- soir : 18h45 - 21h00

Subventions :

Agents dont l'indice majoré est supérieur à 480 : 3,06 €

Agents dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 480 : 4,32 €

Contact :

Christiane Boscolo - T. 04 68 11 50 43

> GRENOBLE

Un restaurant sur site

Ouvert du lundi au jeudi

- petit déjeuner : 7h00 - 8h30
- midi : 11h30 - 14h00
- soir : 19h - 20h30 (plateaux repas)
- week-end : cuisine équipée disponible

Subventions :

Agents dont l'indice majoré est supérieur à 480 : 9,73 €

Agents dont l'indice majoré est égal ou inférieur à 480 : 11 €

Contact :

Mustapha Hayoune - T. 07 63 45 08 87





> MELUN

Un restaurant inter-entreprise
à proximité du site

Horaires : lundi au vendredi - 11h45 à 13h30

Subventions :

Agents dont l'indice majoré

est supérieur à 480 : 6,01 €

Agents dont l'indice majoré

est égal ou inférieur à 480 : 7,25 €

Contact :

Géraldine Pierr-Gabriel - T. 01 64 71 43 25

> MONTPELLIER

Restaurant « O'Buffet »

Horaires : lundi au vendredi - 11h à 14h

Subventions :

Agents dont l'indice majoré

est supérieur à 480 : 4,71 €

Agents dont l'indice majoré

est égal ou inférieur à 480 : 5,97 €

Contact :

Christophe Cosqueric - T. 04 67 20 62 03
P. 06 21 42 23 46

> MURET

Un restaurant sur site

Horaires : de 11h30 à 13h30

Subventions :

Agents dont l'indice majoré
est supérieur à 480 : 4,80 €

Agents dont l'indice majoré

est égal ou inférieur à 480 : 6,07 €

Contact :

Joël Fernandez - T. 05 62 14 78 98

> ST YAN

Un restaurant sur site

Horaires : 7h30 - 9h / 11h30 - 13h30

Le soir : plateaux repas sur inscription

contact : Stéphane Lavigne - T. 03 85 88 70 01

Subventions :

Agents dont l'indice majoré

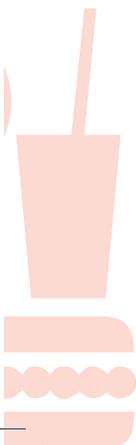
est supérieur à 480 : 9,73 €

Agents dont l'indice majoré

est égal ou inférieur à 480 : 11 €

Contact :

Corinne Martin - T. 03 85 88 70 01





1. Vous recherchez un logement

À votre arrivée à Toulouse

> Logements réservés aux agents de l'État

Des logements à loyer modéré, sont réservés aux agents de l'État.

L'attribution de ces logements sociaux est soumise à condition de ressources.

Contact : Magali Lacroix

Assistante de service social

T. 05 62 17 42 16

> **Les résidences ENAC** sur le campus de Toulouse proposent aux élèves la location de chambres ou studios.

9 studios ont un aménagement spécifique offrant aux personnes handicapées un environnement adapté et les facilités d'accès nécessaires.

Prix des loyers :

élèves civils

studettes : 291 €

studios : 372 €

élèves fonctionnaires

studettes : 402 €

studios : 519 €

Contact : T. 05 62 17 45 22

À votre départ de Toulouse

> Le bureau de l'action sociale

commun à la DGAC et Météo-France - SG / SDP5 - met en œuvre une politique de réservations de logements notamment en région parisienne, régions Nord, Nord-Est, Centre-Est et Sud-Est.

Contact : Bureau de l'action sociale DGAC

Eric Defrance - T. 01 58 09 45 62

Lynda Le Mestre - T. 05 58 09 41 29

Pour les régions autres que la région toulousaine

L'assistante de service social de la région concernée vous donnera les informations utiles à votre recherche.

Liste des contacts en annexe 2 _ p. 60

Le(a) correspondant(e) Action sociale du centre ENAC auquel vous êtes rattaché vous informera sur les modalités d'admission dans les résidences du site.

Liste des contacts en annexe 1 _ p. 60

2. Les aides aux logements

> Le prêt pour l'amélioration du cadre de vie

Il permet de faire face aux frais : d'installation, de déménagement, de dépôt de garantie / d'équipement ménager / de double loyer / de rénovation.

Le montant maximal est fixé à 5 000 €

> L'aide à l'installation des personnels

Réservée aux agents affectés ou mutés pour la première fois, elle est attribuée aux seuls agents locataires. En province, en région parisienne et dans les DOM (AIPP).

Montant : 1157 € ou 809 € selon la région d'affectation.

> Le prêt immobilier bonifié pour l'accession à la propriété (PIB)

C'est un prêt complémentaire qui a pour objectif l'acquisition ou la rénovation d'un bien immobilier constituant une résidence principale. Son montant maximal est de 40 000 € ou 25 000 € selon la région de résidence.

Contact : correspondante sociale ENAC
action.sociale@enac.fr - T. 05 62 17 44 47
 Imprimés sur www.alpha-sierra.org/
 prestations sociales

3. Par ailleurs

> Les mutualistes MGAS et MGEN

peuvent s'adresser à leurs mutuelles pour obtenir la prise en charge des frais d'hypothèque lors de l'achat d'une résidence principale.

Contact :

MGAS : T. 01 44 10 55 55

contact@mgas.fr

mgas.fr

MGEN : 39, chemin Lafilaire - 31 043 Toulouse
 cedex 9

T. 36 76

> L'association d'information sur l'habitat (ADIL) offre un conseil sur toutes

les questions juridiques, fiscales et financières concernant le logement : amélioration, acquisition, location...

ADIL, 4 rue Furgole - 31 000 Toulouse

T. 05 61 22 46 22 - www.adil31.org

Permanences ADIL hors région toulousaine :
 s'adresser à l'assistante de service social,
 voir annexe 2_ p. 60



Assurance maladie et mutuelles



Une plaquette d'information

*relative aux droits en matière de congés
maladie est disponible*

Contacts :

- Sabine Lalande - RH/FONC
T. 05 62 17 42 44 - sabine.lalande@enac.fr
- Magali Lacroix - Assistante de service social
ENAC/RH/Action sociale
T. 05 62 17 42 16 - magali.lacroix@enac.fr
- Le(a) référent(e) local(e) RH/Action sociale,
voir annexe 1_ p. 60



1. Assurance maladie

> L'assurance maladie de base obligatoire

dont sont bénéficiaires tous les salariés prend en charge en moyenne 60 % des dépenses de santé. Elle est gérée par les Caisses primaires d'assurance maladie du département où ils résident.

• Pour la Haute-Garonne :

Caisse primaire d'assurance maladie
accueil du public :

3, boulevard Escande - Toulouse

Adresse postale unique :

CPAM - 31093 Toulouse cedex 9

www.ameli.fr

• Pour les autres départements :

Voir annexe 3_ p. 62

Ou contacter l'assistante de service social du site concerné - *Voir annexe 2_ p. 60*

> **L'adhésion à une mutuelle** offre un complément de prise en charge des dépenses de santé et d'autres prestations tels des contrats spécifiques compensant les pertes de salaires en cas d'arrêt maladie prolongé, le cautionnement de prêt immobilier, des prestations d'action sociale...

2. MGAS

> La Mutuelle générale des affaires

sociales (MGAS) est la mutuelle référencée pour les personnels de la DGAC et de l'ENAC en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

T. 01 44 10 55 55

contact@mgas.fr

mgas.fr

Permanence à l'ENAC Toulouse le jeudi de 13h30 à 16h résidence Roland Garros.

3. Autres Mutuelles

Il est également possible d'adhérer à d'autres mutuelles, qui organisent des permanences sur le site de l'ENAC Toulouse.

Renseignements auprès du service d'action sociale

action.sociale@enac.fr

Pour les centres ENAC hors Toulouse :

Voir annexe 3_ p. 62

Ou contacter l'assistante de service social du site concerné - *Voir annexe 2_ p. 60*



Les élèves civils



Prestations spécifiques

La population élèves civils de l'ENAC compte plus de 1 000 personnes qui ont un statut d'étudiant comme l'entend le régime de l'assurance maladie. Ces élèves, ingénieurs civils, élèves pilotes de lignes, agents d'exploitation, étudiants en masters ou mastères spécialisés sont destinés à travailler dans le secteur privé.

1. Accueil

> **Le département Admissions et Vie du Campus (AVIC)** à Toulouse gère notamment les démarches concernant :

- l'accès à la carte étudiant : réductions tarifaires et accès restaurant du site, accès à la bibliothèque
- les formalités d'inscription administratives
- les cartes de séjour pour les étrangers

Contact :

IENTAC et Prépa ATPL - T. 05 62 17 44 81

EPL - T. 05 62 17 40 76

Masters et mastères spécialisés :

T. 05 62 17 44 84

2. Logement

> **À Toulouse** les résidences de l'école offrent deux types de locations : studettes (12 m²) ou studios (16 m²), équipés de coins cuisine et bain. Neuf studios sont spécifiquement aménagés pour l'accueil des personnes handicapées.

Prix mensuel des loyers :

studette : 291 € / studio : 372 €

Chaque résidence est gérée par un gardien qui assure un service d'accueil. Un règlement intérieur organise la vie dans les résidences. Chaque résident a obligation de contracter une assurance responsabilité civile et multi-risques habitation.

Contact pour informations :

Sokun-Thea Thau

ENAC/IL/Résidences

T. 05 62 17 45 22

> **Pour les centres de formation de Carcassonne, Biscarrosse, Grenoble, Montpellier, Saint Yan**

s'adresser aux correspondants

RH/Action sociale

Liste en annexe1_ p. 60

La caisse d'allocations familiales propose des aides aux logements :

allocation de logement sociale, allocation personnalisée au logement.

Contact : Caisse d'Allocations Familiales Accueil étudiants - Welcome Desk
41, allées Jules Guesdes - 31 000 Toulouse
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h.
www.caf.fr - T. 0 810 25 31 10

3. Restauration

> **À Toulouse** le restaurant de l'école offre sur place chaque jour la possibilité de se restaurer midi et soir, y compris le week-end.

Le coût moyen d'un repas est de 5 €

Une subvention de 3,80 € est octroyée à chaque élève ayant le statut d'élève civil.

Une cafétéria propose au choix des petits-déjeuners complets, des boissons et viennoiseries ainsi qu'une restauration rapide.

Voir "restauration" _ p. 11

> **Pour les centres de formation de Carcassonne, Biscarrosse, Grenoble, Montpellier, Saint Yan**

s'adresser aux correspondants RH/Action sociale *Liste en annexe 1_ p. 60*

4. Assurance maladie et mutuelle

> **Tout élève doit être affilié à l'assurance maladie** dont la gestion est assurée par la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne. Cette assurance de base est obligatoire. Le département AVIC organise les formalités d'inscription.

> **Les mutuelles étudiantes** proposent un complément de remboursement des dépenses de santé. L'adhésion à une mutuelle permet une meilleure prise en charge des frais de consultations, de pharmacie, d'hospitalisation. Par ailleurs les mutuelles proposent d'autres prestations, assurance, couverture étendue lors de séjours à l'étranger .

Contacts :

- LMDE : T. 08 11 50 56 33 - www.lmde.fr
- VITTAVI : T. 05 61 99 71 20 - www.vittavi.fr

> **Participation forfaitaire annuelle de 100 euros :** le conseil régional de Midi-Pyrénées propose à tout étudiant boursier cette aide pour l'adhésion à une mutuelle. www.laregion.fr

Pour toute question relative à la couverture assurance maladie étudiant :

Magali Lacroix - Assistante de service social
T. 05 62 17 42 16 - magali.lacroix@enac.fr





5. Les bourses d'entretien

> **L'ENAC propose des bourses d'entretien sur critères sociaux** aux élèves français ou ressortissants d'un pays membre de la Communauté économique européenne et dont les parents sont imposés sur le revenu en France.

- Ces élèves doivent être inscrits dans un cycle de formation initiale (1^{er} ou 2^e cycle de l'enseignement supérieur) ; ce sont essentiellement les élèves ingénieurs, pilotes de ligne et les élèves qui suivent un cursus master.
- Les critères sociaux pris en compte pour l'octroi d'une bourse sont les revenus et charges des parents du candidat ou du candidat lui-même, sous certaines conditions.

Contact :

Magali Lacroix - Assistante de service social
T. 05 62 17 42 16 - magali.lacroix@enac.fr

6. Le Fonds Social pour les Etudiants

Afin d'aider les étudiants confrontés à des situations difficiles, des aides peuvent être attribuées par la commission du Fonds Social où siègent également des représentants des élèves.

Contact :

Magali Lacroix - Assistante de service social
T. 05 62 17 42 16 - magali.lacroix@enac.fr

7. Les aides pour les séjours d'étude à l'étranger

> **Différentes formes d'aides financières** existent pour faciliter au cours de la formation les séjours en universités à l'étranger :

- Le Fonds de Dotation ENAC peut subventionner les séjours d'études à l'étranger, prioritairement les doubles diplômes, sur la base du mérite académique et de critères sociaux.
- Une aide de 1 300 €, est attribuée par l'ENAC à chaque élèves IENAC.
- Les séjours dans les pays de la communauté européenne font l'objet d'une bourse ERASMUS du ministère de l'Éducation nationale.
- Le conseil régional de Midi-Pyrénées subventionne les séjours de plus d'1 mois et demi en universités étrangères pour tout élève bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux.

Contact : Marc Chouffot

Direction des études/ PPP

T. 05 62 17 45 58 - Marc.chouffot@enac.fr
www.midipyrenees.fr

Avant le départ à l'étranger il est important d'effectuer les démarches concernant, si besoin, l'extension de l'assurance maladie et l'assurance complémentaire.

40

La vie associative & culturelle





1. Les associations du CLAS ENAC

> ASMAC

Association sportive météo aviation civile

Président : Ludovic d'Estampes
L'ASMAC propose de nombreuses activités à dominante sportive. Elles s'adresse aussi bien aux élèves qu'aux personnels du site.

Activités proposées :

| | |
|----------------------|---------------|
| Badminton | Musculation |
| CrossFit | Pilates |
| Danse africaine | Piscine |
| Tango/Salsa | Qi-gong |
| Escalade | Rugby Touch |
| Football | Sophrologie |
| Futsal | Tennis |
| Gymnastique | Yoga |
| Karaté - Do shokotai | Aéromodélisme |
| Marche nordique | Golf |
| Pelote Basque | Squash |

Contact : Ludovic d'Estampes
T. 05 62 17 42 86
<https://asmac.frama.site>

> APACEM ENAC

Association des personnels de l'aviation civile et de Météo-France

Président : Denis Cabrières - T. 05 62 17 47 87
Association en charge de 4 secteurs d'activité :

- **La billetterie** : propose des tarifs CE sur diverses activités comme les concerts, le cinéma, le théâtre et les complexes sportifs et de détente.

Contacts :

Cathy Migot - T. 05 62 17 42 47
Benoît Pesigné - T. 05 62 14 41 25
Laurie Leroux - T. 05 62 14 40 69
Denis Cabrières - T. 05 62 17 45 87

- **Le Centre de loisirs sans hébergement**

Zébuloniac accueille sur le site de Toulouse et dans des locaux adaptés, les enfants du personnel et des élèves âgés de 3 à 14 ans. Il est ouvert de 8h à 18h15 les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les activités et loisirs proposés sont variés : jeux, découvertes, séjours ski, sorties culturelles, animations sportives et artistiques.

Contacts :

Magali Lacroix - T. 05 62 17 42 16
zebuloniac@enac.fr
<http://apacem-enac.fr/centre-de-loisirs/>



• La section artistique

Le club guitare

Contact : guitare@apacem-enac.fr

Le club photo

Contacts : Nicolas Saporito - T. 05 62 17 41 49

Cyril Allignol - T. 05 62 17 15 77

Le club dessin

Contact : Audrey Lembezat - T. 05 62 17 43 42

Le club théâtre

Contact : Isabelle Laplace - T. 05 62 17 15 42

Les cours de japonais

Contact : Roland Lafon - T. 05 62 17 43 28

Le club d'écriture

Contact : Nelly Davidas - T. 05 62 17 40 57

Le club Graines d'ENAC

Contact : Béatrice de Givry - T. 05 62 17 46 80

• L'Arbre de Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'APACEM organise un spectacle et un goûter réunissant enfants et parents. Cette fête est un moment de détente et de convivialité, des jeux et une séance photo avec le père Noël, complètent ce programme. Ce moment est aussi l'occasion de donner aux enfants le cadeau de Noël qu'ils ont commandé.

Contacts :

Anouk Floquet

APACEM.arbredenoel@enac.fr

> **ASSO**

Association des élèves de l'ENAC

L'ASSO est élue chaque année pour rythmer la vie associative étudiante.

- Elle anime des clubs (robotique, foyer, musique, astronomie, danse...)
- Elle organise des manifestations sportives (tournois inter-promos, inter-écoles...)
- Elle propose des voyages (semaine ski, week-end d'intégration...)
- Elle propose des soirées et activités (bowling, dégustation vins et fromages...)
- Elle promeut l'image de l'ENAC grâce à des événements ouverts à l'extérieur (soirées BREAK, EAG)
- Elle propose une assortiment d'objets et de vêtements aux couleurs de l'ENAC.

Pour plus de renseignements, des permanences sont tenues chaque jour au local ASSO (bâtiment O, rez-de-chaussée) pendant les pauses (10h-10h15, 12h15-13h15 et 15h15-15h30).

Contact :

T. 05 62 17 45 03

pendant les heures d'ouvertures

asso@enac.fr



> **G-BIL**

Cette association gère le budget et l'organisation des BAL VS, activités collectives mises en place à l'initiative des agents ou des élèves (séjours, activités culturelles, sportives).

Contact :

Correspondante sociale ENAC
T. 05 62 17 44 47- action.sociale@enac.fr

> **CASTELNAUDARY**

• **ACTAC**

Association des cyclotouristes de l'aviation civile de Castelnaudary.

Affiliée à la Fédération française de cyclotourisme. Deux sorties par an.

Contact : Olivier Pohnu, président

T. 04 68 94 45 00
olivier.pohnu@aviation-civile.gouv.fr

• **Les OSP**

Œuvres sociales des personnels
Objectif principal : solidarité et lien social
Actions menées : arbre de Noël, repas de St Eloi, prêt gratuit d'appareils numériques, billetterie, sorties culturelles...

Contact : Camille Carrat - T. 04 68 94 45 00
camille.carrat@aviation-civile.gouv.fr

2. Les associations des centres ENAC hors Toulouse

> **CASTELNAUDARY**

• **ACPE-CAS**

L'Aéro-Club des personnels de l'ENAC de Castelnaudary. Affilié à la direction départementale de la Jeunesse et des sports et à la FFA. Un TB10 à Carcassonne et à Castelnaudary en alternance.

Contact : Jean-Marc Raynaud, président

T. 04 68 94 45 00
jean-marc.raynaud@aviation-civile.gouv.fr

> **GRENOBLE**

• **Aéro-club des Personnels du SEFA**

Grenoble

Pratique de l'aviation légère de loisirs et formation au pilotage. Affilié à la FFA
Un Robin Dr315 Petit Prince

Contact : Jean-Baptiste Arrous

T. 04 74 54 69 11
jean-baptiste.arrous@enac.fr

• **Association Accueil de Grenoble**

Activités sociales et sportives des employés en activité ou retraités. Accueil des stagiaires.

Contact : Jean-Baptiste Arrous

T. 04 74 54 69 11
jean-baptiste.arrous@enac.fr



> MELUN

• APACEM77

Association généraliste : billetterie (spectacles et cinéma) et autres activités (sorties, concours dessin enfants, concours photos, repas fin d'année avec les anciens...)

Contact : Marie-Claude Faivre

T. 01 60 63 76 34

> MONTPELLIER

• Aéro-club des personnels du SFACT

Affilié à la FFA ainsi qu'à la région aéronautique du Languedoc-Roussillon. Un TB 10.

Contact : Philippe Souveyras, président

T. 04 67 20 62 43

philippe.souveyras@aviation-civile.gouv.fr

> MURET

• Club de la Formation Aéronautique

Pratique de l'aviation légère de loisirs et formation au pilotage. Affilié à la FFA Un TB10.

Contact : Laurent Kruk, président

T. 05 62 14 79 78

laurent.kruk@aviation-civile.gouv.fr

SAINT YAN

• APASY

Association de retraités du milieu aéronautique. Mémoire du centre de formation de St-Yan.

Exposition de collections de documents historiques (photos, films, archives technique, témoignages écrits ou oraux) et maquettes.

Manifestations aéronautiques.

Un N262 aux couleurs de l'ENAC mis à disposition par le CEV.

Permanence tous les jeudis matins

• ASCASY

Association socio culturelle de l'aérodrome de St-Yan. Organisation de manifestations culturelles, de loisirs ou sportives.

Activités : sorties, spectacles, voyages, billetterie, animations, repas

Contact : Corinne Martin

T. 03 85 88 70 01

corinne.martin@aviation-civile.gouv.fr





3. Les autres associations toulousaines

Il existe à l'ENAC d'autres associations ne dépendant pas du CLAS qui participent de diverses façons à la vie de l'école.

> ENAC Alumni

ENAC Alumni est l'association des diplômés de l'École Nationale de l'Aviation Civile. Au rythme de 2 000 nouveaux diplômés par an, l'association représente l'un des plus grands réseaux de forces vives du secteur de l'aéronautique.

Contact :

contact@alumni.enac.fr
T. 05 62 17 43 39
www.alumni.enac.fr

> L'ASENAC

Association sportive de l'ENAC
L'association ASENAC prolonge l'activité sportive du service des sports ENAC, elle est rattachée au département langues, sciences humaines et sociales.
Elle permet la pratique d'activités sportives en compétition universitaire. L'ASENAC donne aussi la possibilité aux étudiants de s'épanouir dans la pratique des sports de compétition, de tenir des rôles de responsabilité au sein d'une

association sportive d'apprendre à se préparer physiquement par rapport à des objectifs sportifs.

L'association compte 360 licenciés en 2020.

Contact :

Patrick Valéro - T. 05 62 17 45 10
Yannick Quénard - T. 05 62 17 45 11

> L'Aéro-club de l'ENAC

Ouvert à tous, l'aéroclub propose les formations de pilote privé : LAPL ou PPL. C'est un centre de formation déclaré par la DGAC. Vous pourrez voler sur la flotte de monomoteurs : Robin DR400, TB10 Socata et découvrir le vol IFR sur un CESNA 182 RG. L'aéroclub est situé sur l'aérodrome de Lasbordes- 31130 Balma .

Contact :

Président : Gérald Rigaud T 05 62 17 43 54
ac.enac.secretariat@gmail.com
www.acenac.fr
twitter.com/ACENAC3
facebook.com/aeroclub;enac.9

La culture

à l'École Nationale de l'Aviation Civile

« S'il y a autant d'opinions que de têtes, Il y a autant de façons d'aimer les arts que de cœurs. »

Vivre l'art et la culture dans l'ouverture et le goût du partage avec les autres favorise le bonheur et l'authenticité humaine.

Depuis les années 70, une politique culturelle originale est mise en œuvre à l'École Nationale de l'Aviation Civile autour de la création contemporaine à l'attention de ses élèves, de son personnel, des étudiants et du grand public toulousain.

L'objectif, outre de fédérer les différentes promotions, est de donner au campus l'âme du sensible, offrant à l'ensemble une vie sociale et intellectuelle de qualité fondée sur l'incitation à la curiosité.

Aujourd'hui, cette politique est menée par l'Association Léonard de Vinci, subventionnée par l'ENAC, et abondée sur certains projets par nos partenaires : le CLAS, le Pôle Régional de l'Enseignement Supérieur, la Région, ou la Ville de Toulouse.

Cette politique est bâtie en résonance entre les enseignements pédagogiques de sciences humaines, les pratiques artistiques amateurs et la saison culturelle, chacun à l'unisson permettant d'aborder le rapport au monde de façon humaniste... En d'autre terme, pour rompre la routine et rencontrer des personnes d'horizon divers et variés, rassemblez vous et venez participez aux réjouissances sympathiques, réconfortantes, spontanées, amicales, enflammées, effervescentes, éclairées, pétillantes, débridées et tapageuses des Artistes accueillis au Théâtre de Poche !





> Une saison culturelle de septembre à juin

- Concerts de musiques actuelles, classique, jazz
- Spectacles vivants de théâtre, cirque, théâtre de rue
- Expositions d'art contemporain

> Des infrastructures culturelles ont progressivement vu le jour

- Un Théâtre de Poche
- Une galerie d'art contemporain
- Une Salle Bleue (polyvalente)
- Un amphithéâtre Bellonte

> Des ateliers artistiques amateur pour ses élèves

- Atelier théâtre d'impro
- Club théâtre contemporain
- Atelier dessin
- Debating club
- International club
- Toulouse Enacoustic orchestra et chorale
- Club Piano
- Club Rythm'and jazz session
- Fanfare de l'ENAC
- Club Musiques actuelles

Nos partenaires :

structures et réseaux culturels de Toulouse et Midi-Pyrénées : festival Marionnettissimo, Novela, festival des Savoirs partagés, Turbulence, le PRES et la semaine d'accueil étudiant, PYRAMID - fédération régionale du spectacle vivant, le réseau Printemps de Bourges et Avant-Mardi, le réseau des musiques actuelles en Midi-Pyrénées, PING-PONK - réseau d'art contemporain de la ville de Toulouse, le LIDO - centre des art du cirque de Toulouse..

Contacts :

Centre culturel Léonard de Vinci
7, avenue Edouard Belin
31055 Toulouse cedex 4

Karine Lagrée

Responsable du service culturel ENAC
T. 05 62 17 45 00
karine.lagree@enac.fr

Nicolas Barnier

Président association Léonard de Vinci
T. 05 62 17 42 82
nicolas.barnier@enac.fr

Programmation culturelle consultable sur :
www.culture-enac.com



L'organisation de l'action sociale à la DGAC et à Météo-France

1. Les bureaux de l'action sociale à la DGAC et à Météo-France

Ce sont les services en charge des ressources humaines (SG/SDP-ASIC à la DGAC, SG/RH à l'ENAC et DRH à Météo-France) qui gèrent l'action sociale au travers de bureaux spécialisés. Ils sont chargés de la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie par le CCAS.

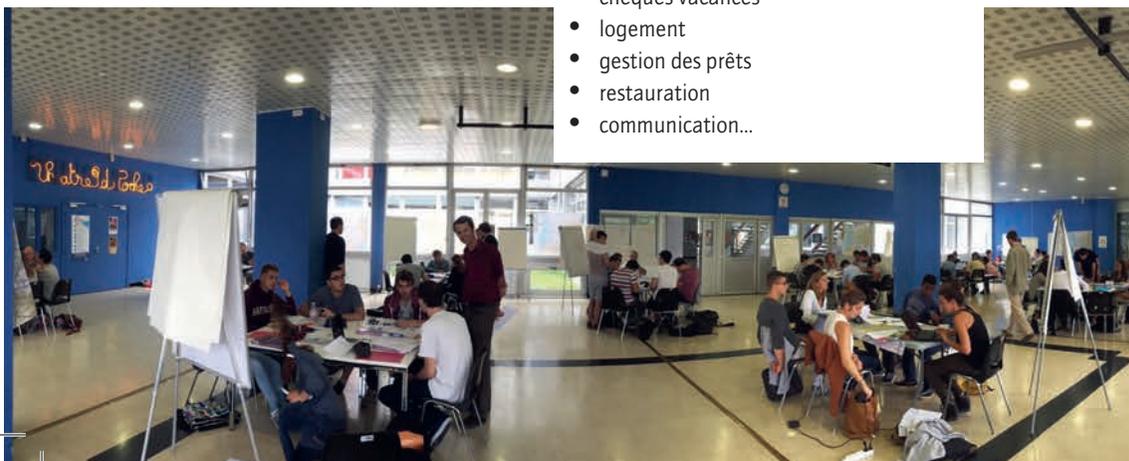
> À la DGAC : SG/SDP/5

(bureau de l'action sociale)

50, rue Henry Farman - 75720 Paris cedex 15

En liaison avec les travaux du CCAS dont il assure le secrétariat, le bureau définit, met en œuvre et coordonne la politique sociale en faveur des personnels, dans les domaines suivants :

- action sociale collective
- gestion du budget de l'action sociale
- gestion des prestations enfants
- réservation de berceaux
- chèques vacances
- logement
- gestion des prêts
- restauration
- communication...



> À L'ENAC : SG/RH/A SOC

7, avenue Edouard Belin
CS 54005

31055 Toulouse cedex 4

L'unité d'Action sociale au sein du département des ressources humaines, a pour mission la mise en œuvre de la politique d'action sociale de l'établissement pour tous les agents ressortissants de l'ENAC :

- prestations individuelles
- accompagnement social
- mesures en faveur des personnes en situation de handicap
- restauration
- action sociale collective pour les sites de Toulouse, Muret, Castelnaudary et Carcassonne.

> À MÉTÉO-FRANCE : DRH/A3ST

(Département de l'action sociale et médicale, de l'hygiène et la sécurité)

73, avenue de Paris
941 65 Saint-Mandé Cedex

Le département participe à la politique sociale commune en faveur des personnels et assure la gestion directe de certaines prestations au bénéfice des agents de Météo-France :

- crédits d'investissements sociaux de Météo-France
- restauration

- prestations enfants
- chèques vacances
- prêts liés au logement...

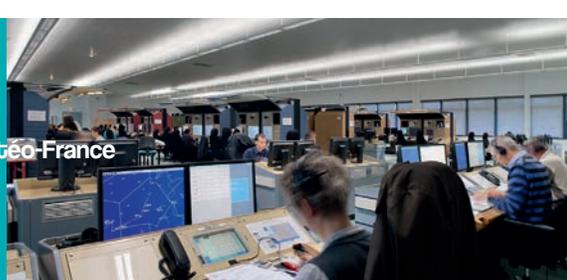
Les prestations "communes" servies par la DGAC au profit des agents Météo-France font l'objet d'un remboursement au budget action sociale géré par SG/SDP-ASIC.

DRH/AS a également en charge la gestion des dossiers d'accidents, de maladie.

Le département assure la coordination des services médico-sociaux ainsi que des actions en matière d'hygiène et de sécurité.

Lettre de cadrage

Chaque année, les bureaux de l'action sociale diffusent une lettre de cadrage, élaborée par le CCAS, qui définit la politique de l'action sociale et fixe le cadre d'utilisation des crédits Budgets Action locale (BAL) qui comprennent les subventions aux associations, l'arbre de Noël, l'achat de petits équipements et toutes les actions organisées par les CLAS (séminaires, conférences, communication, sorties, voyages...). Les crédits d'investissements sociaux culturels et sportifs font l'objet d'un arbitrage national.



2. Le Comité central d'action sociale (CCAS)

Le Comité central d'action sociale est chargé de définir la politique d'action sociale à mener en faveur des agents actifs et retraités de la DGAC et de Météo-France.

> **Le CCAS étudie toutes les questions** de nature à définir, renforcer et développer l'action sociale en faveur de ses bénéficiaires et de leurs ayants cause.

> **Le CCAS comprend** 16 membres titulaires répartis comme suit :

- 5 représentants de l'administration ;
 - 11 représentants du personnel, ou personnes physiques retraitées de la DGAC ou de Météo-France, désignés par les organisations syndicales.
- À ces membres s'ajoutent les experts permanents :
- un représentant de chaque association nationale ANAFACEM, ARAMIS, UNASACEM ;
 - les conseillères techniques de service social, la chef de division de l'action sociale collective et la chef de division finances.

> **Le CCAS émet des avis et propositions**

concernant les budgets et les différentes formes d'action sociale portant sur :

- l'utilisation, la programmation et la répartition des crédits d'action sociale ;
- les orientations et actions destinées à mettre en œuvre ou à renforcer des prestations d'action sociale ;
- l'organisation, le mode de gestion et de fonctionnement des restaurants administratifs de la DGAC et de Météo-France et des activités socioculturelles et sportives ;
- la programmation et la répartition des crédits d'investissement d'action sociale ainsi que la fixation des priorités ;
- les conditions d'octroi des aides exceptionnelles et des prêts à caractère social ;
- les orientations et les actions concernant le logement des personnels ;
- les mesures à prendre en faveur des agents retraités ;
- les mesures à prendre en faveur des personnes handicapées ;
- les orientations et les actions au bénéfice des enfants et des adolescents ;
- les actions de communication et d'information ;
- les formations à mettre en œuvre pour les acteurs de l'action sociale.



> Le **CCAS** est constitué d'un bureau et de commissions spécialisées :

- vie sociale
- vie associative
- restauration

Le bureau est composé de 13 membres sans suppléant : 10 représentants du personnel et 3 représentants de l'administration.

Les commissions nationales assurent le suivi des commissions équivalentes créées au sein des CLAS.

Présidente du CCAS : Marie-Christine Hibon
Vice-présidente : Caroline Tranchant,
sous-directrice des personnels au secrétariat
général de la DGAC.

3. Les associations nationales

> Association pour la réalisation des actions et missions sociales - ARAMIS

Cette association, régie par la Loi de 1901, s'adresse à tous les personnels de la DGAC et Météo-France actifs et retraités ainsi qu'à tous leurs ayants cause en métropole et Outre-Mer, sans droit d'adhésion.

Présidente : Françoise Ruffier

Directeur : Gilles Gabireau

ARAMIS propose :

> Activités pour les jeunes

Organisation en juillet et août de séjours pour les jeunes de 6 à 16 ans ainsi que des formations au Brevet d'Aptitudes à la Fonction d'Animateur avec la Ligue de l'enseignement.

Contacts secteur enfants

Selma Ben Brahem - T. 01 58 09 46 71

Jean-François Demare - T. 01 58 09 47 63

aramis-secteur-enfants-bf@aviation-civile.gouv.fr

> Activités pour les adultes et les familles

- Séjours à la montagne, à la campagne , sur le littoral via des prestataires, ainsi que des nuitées dans des villes françaises ou européennes.

- Voyages et sorties culturelles.





Contacts secteur famille

Laurette Lavol - T.01 58 09 43 58
aramis-secteur-adultes-bf@aviation-civile.
gouv.fr

ARAMIS

50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
www.alpha-sierra.org/associations-nationales/aramis

> Association nationale des anciens fonctionnaires de l'aviation civile et de Météo-France

Le but de l'association est de maintenir les contacts entre retraités, futurs retraités et actifs dans le cadre d'un réseau d'entraide social et amical, visites touristiques, culturelles ou scientifiques, conférences santé, sujets d'actualité.

La structure de l'association comprend 13 délégations englobant les DOM et les TOM.
Présidente : Marie-Christine Dufresnes.

> **Peuvent être adhérents** les fonctionnaires ou assimilés et les ouvriers d'État – et leur conjoint – qui, durant leur activité professionnelle, ont œuvré pendant une durée minimale de 5 ans dans les services de la DGAC ou de Météo-France.

> **Chaque année, l'association organise** des assemblées régionales et un congrès national. Elle édite un bulletin de liaison semestriel, Terre d'Envol et un annuaire. Ses adhérents versent une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale.

Contact : Bureau national ANAFACEM

Service technique de l'aviation civile - STAC
9, Avenue du Docteur Maurice Grynfolgel
BP 53735 - 31037 Toulouse Cedex
T. 01 49 56 83 08
anafacem.bn@gmail.com
www.alpha-sierra.org/associations-nationales/anafacem



> **Union nationale des associations sportives de l'aviation civile et de Météo-France - UNASACEM**

Cette association régie par la Loi de 1901 a été constituée pour fédérer, tout en respectant leur autonomie, les associations sportives de la DGAC et de Météo-France.
Président : Samuel Brooks
Secrétaire : Franciane Arthein.

> **L'UNASACEM est une association** est affiliée à la Fédération française du sport en entreprise (FFSE) et participe aux jeux nationaux et européens organisés par celle-ci.

> **L'UNASACEM a pour but :**

- de promouvoir le sport au sein de la DGAC et de Météo-France pour tous les personnels actifs et retraités par l'organisation d'épreuves sportives en compétitions et de rassemblements sur le plan national et international.
 - D'apporter son expertise technique sur les installations et infrastructures sportives mises en œuvre dans les CLAS.
 - De développer les relations des différentes associations entre elles et de favoriser la cohésion sociale par la magie du sport.
- L'UNASACEM présente chaque année le

calendrier de ses manifestations accessible sur son site :

| Fédération française du sport en entreprise | |
|---|----------------------|
| Basket | Class'Pieds marathon |
| Ski | Ski de fond |
| Football | Golf |
| Moto | Pelote Basque |
| Tennis | Voile |
| Volley | Raid multisports |
| Rugby | Cyclotourisme |

Contact : UNASACEM

CRNA / Nord
9, rue Champagne - BP 600
91 205 Athis-Mons cedex
T. 01 69 57 65 37 - Fax. 01 69 57 65 38
unasacem.association@regis-dgac.net
www.alpha-sierra.org/associations-nationales/unasacem



4. La communication

> Le site national de l'action sociale commune :

www.alpha-sierra.org

On y trouve toutes les informations concernant l'action sociale DGAC-Météo France.

- Ce site se décline au niveau des CLAS.

L'adresse du site du CLAS ENAC est

www.alpha-sierra.org/enac/

- Les associations nationales possèdent également leur site :

ARAMIS : www.alpha-sierra.org/aramis

UNASACEM : www.alpha-sierra.org/unasacem

ANAFACEM : www.alpha-sierra.org/anafacem

> La dépêche de l'action sociale ENAC :

Elle communique l'actualité de l'action sociale chaque jeudi par mail.





Le CLAS ENAC et les acteurs locaux

1. Le CLAS ENAC

Les personnels de l'École, les élèves fonctionnaires ainsi que les élèves civils sont bénéficiaires des actions du CLAS ENAC.

Les centres de Melun, Saint-Yan, Limoges, Biscarrosse et Montpellier relèvent pour la réalisation d'actions collectives locale ainsi que pour les subventions aux associations des CLAS de proximité (CLAS Nord, CLAS Centre-Est, CLAS Sud-ouest et CLAS Sud-Est)

La particularité du CLAS-ENAC est liée :

- au statut juridique de l'école,
- à la population bénéficiaire de l'action sociale.

Ainsi les élèves et leurs associations sont représentés au sein du CLAS.

L'ENAC affecte à l'ASSO, association des élèves, une subvention annuelle selon les mêmes critères que celles accordées aux associations de personnel.

Président : Jean-Luc Mallet, représentant des personnels

Vice-président : Gildas Le Breton, secrétaire général de l'ENAC.

> Le CLAS est composé de 13 membres :

11 représentants des personnels, représentants d'associations, 3 à 5 représentants de l'administration auxquels se rajoutent des experts permanents (Assistante de service social, Correspondante Sociale, responsable culturel, représentant de l'ANAFACEM local, trois présidents d'association représentant l'ensemble des associations déclarées au CLAS, le président de l'association GBIL).

> Les associations présentes sont :

- G-Bil
- L'Association des élèves (ASSO)
- L'APACEM
- les OSP
- L'ASMAC



2. Les acteurs locaux

> Le bureau et les secteurs

Constitués en majorité de représentants des personnels et d'élèves, ils mettent en œuvre la politique définie par le CLAS.

Le bureau exécutif est organisé en plusieurs secteurs d'activités. Ceux-ci sont :

> La Commission aides exceptionnelles et prêts

Composée de deux représentants de l'administration et de trois représentants des personnels, elle décide de l'attribution des prêts sociaux et des aides financières sur proposition de l'assistante de service social. L'examen des dossiers se fait de manière anonyme.

Contact : Michel Le Lait

T. 05 62 17 40 87

> Secteur restauration

Organisée autour de deux représentants de l'administration, deux représentants des personnels et deux représentants des élèves, cette commission s'emploie à améliorer les prestations de restauration. Ces principaux axes de travail sont la qualité de l'accueil, la diversité des menus proposés mais également la satisfaction des personnes présentes sur le site.

Le gérant du restaurant est invité à participer aux réunions afin de régir au plus vite à toute demande de la commission.

Votre avis nous intéresse ! Comment le faire remonter ?

> par la messagerie interne en écrivant au président de la commission.

Contact : Philippe Peyres

T. 05 62 17 41 44

> La commission Vie associative

Elle a délégation du CLAS pour étudier et valider les projets d'initiatives locales proposés à l'ensemble des personnels et élèves .

Elle examine les demandes de subventions des associations et veille à la répartition du budget annuel dédié à l'action sociale collective .

Contact : Willy Péroval

T. 05 62 14 78 52



> **Secteur investissement**

Il se propose d'améliorer les conditions environnementales et le cadre de vie des sites.

Contact : Anouck Floquet
anouck.floquet@enac.fr

> **Secteur communication**

Il veille à la diffusion des informations et à l'actualisation des moyens de communication, en concertation avec la correspondante sociale.

Contact : Mathieu Vandenburgie
T. 04 68 94 45 00

> **Le président du CLAS**

Il a un rôle fédérateur.

Il travaille en concertation avec la subdivision Action sociale l'ensemble des dossiers concernant le domaine d'intervention du CLAS. En relation avec le correspondant social il s'assure du bon fonctionnement de chacune des commissions du CLAS et fait remonter au CCAS les demandes des personnels et élèves. Pour assurer sa mission, le président du CLAS s'appuie sur les présidents des associations et les chargés de secteurs.

Contact : Jean-luc Mallet
T. 05 62 14 78 46

> **La responsable de la subdivision
Action sociale**

> Elle est chargée de l'encadrement du pôle action sociale de l'établissement.

> Elle assure en collaboration avec l'APACEM la gestion et l'animation du centre de loisirs sans hébergement de l'ENAC.

> Elle assure la fonction de correspondante Handicap ENAC.

Contact : Ghyslaine Pomié
T. 05 62 17 45 14
ghyslaine.pomie@enac.fr



> **La correspondante sociale ENAC**

est un appui administratif du CLAS et des associations notamment pour :

- le suivi des crédits dédiés à l' action sociale collective ;
- la réalisation des projets Budgets d'Actions Locales (BAL) validés par le CLAS.

- Elle informe sur les différentes prestations sociales et les activités organisées au sein du CLAS et des associations (sport, culture, sorties, voyages) ;
- elle est le webmaster du site web du CLAS et correspondante locale ARAMIS ;
- elle est la gestionnaire des prestations sociales individuelles ;
- elle assure l'interface entre les correspondants des prestations sociales des centres hors Toulouse.

Contact :

T. 05 62 17 44 47
action.sociale@enac.fr

> **L'assistante de service social**

Elle propose un accompagnement social individuel aux personnels et élèves de l'école lorsque se posent des questions d'ordre :

- financier (demandes de bourses, accès aux prestations sociales, prêts sociaux, aide à la gestion du budget...);
- familial (démarches à accomplir pour l'obtention d'un logement, informations et modalités d'accès aux structures de garde d'enfants, prestations sociales) ;
- professionnel (mutation, reconversion, aménagement de poste, accessibilité liée au handicap, prévention des risques psycho-sociaux...);
- personnel (changements de situation familiale, santé).

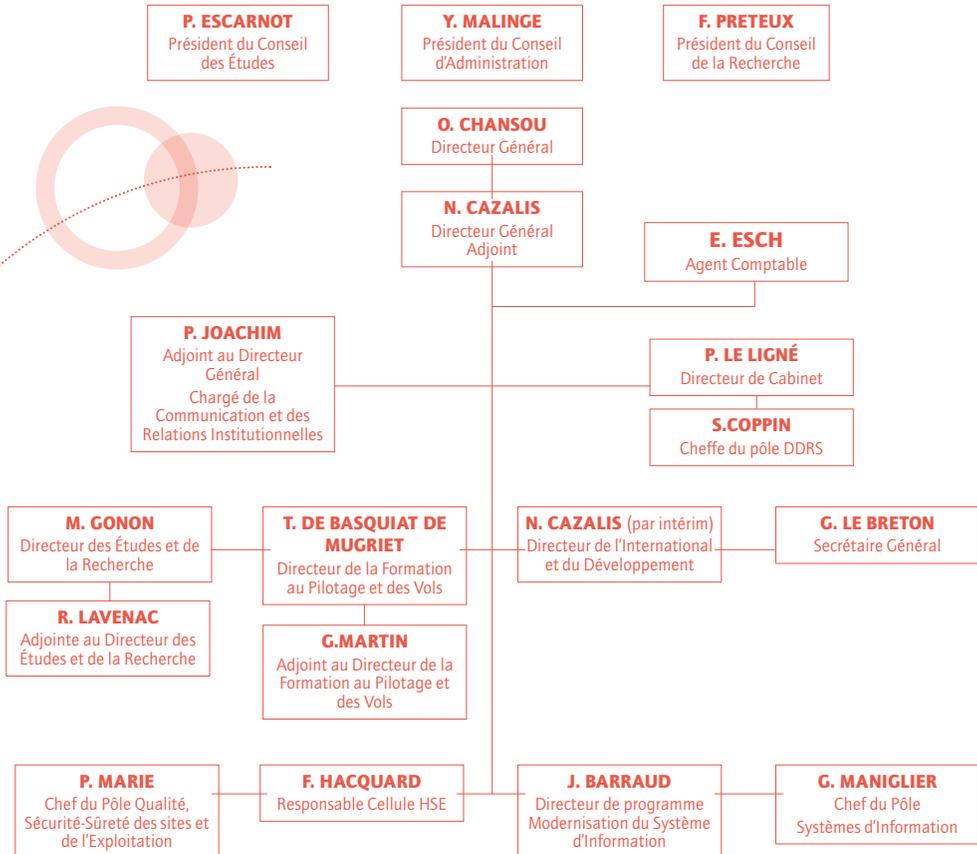
Elle assure un travail de prévention en proposant des actions collectives à destination des agents ou des élèves sur des thématiques sociales ou de santé en partenariat avec le service de santé au travail.

Contact : Magali Lacroix

T. 05 62 17 42 16
magali.lacroix@enac.fr

Organigramme général simplifié de l'ENAC

au 1^{er} janvier 2020





Annexes

Annexe 1

Correspondants RH/ Action sociale

BISCAROSSE

Bertrand Videau - T. 05 58 82 54 56

CASTELNAUDARY

Claude Mansencal - T. 04 68 94 45 03

CARCASSONNE

Christophe Cosqueric - T. 04 67 20 62 03
P. 06 21 42 23 46

GRENOBLE

Joëlle Veyron - T. 04 74 54 69 01

MELUN

Géraldine Pierre-Gabriel - T. 01 64 71 43 25

MONTPELLIER

Christophe Cosqueric - T. 04 67 20 62 03
P. 06 21 42 23 46

MURET

Jean-Luc Meunier - T. 05 62 14 78 17

SAINT-YAN

Mireille Laustriat - T. 03 85 88 70 05

TOULOUSE

Correspondante sociale ENAC

T. 05 62 17 44 47

Annexe 2

Assistantes de service social

Centre de formation de Biscarrosse

Marie-Joëlle Drzazga
DSAC Sud-Ouest - BP 70116
33 704 Mérignac cedex
T. 05 57 92 84 77
marie-joelle.drzazga@aviation-civile.gouv.fr

Centres de formation de Carcassonne et de Montpellier

Pascale Poncin
DSAC Sud
Aéroport de Montpellier Méditerranée
34137 Mauguio cédex
T. 06 17 32 33 92 / T. 04 67 13 12 18
pascale.poncin@aviation-civile.gouv.fr

Centre de Castelnaudary

Chrystel Gouttebroze
DSAC Sud
Allée St Exupéry - BP 60100
31703 Blagnac
T. 05 67 22 90 64
chrystel.gouttebroze@aviation-civile.gouv.fr



Centre de formation de Grenoble

Joséphine Christin-Maurin
DSAC Centre-Est
Aéroport de Lyon St Exupéry - B.P. 601
69 125 Lyon St Exupéry Aéroport
T. 04 26 72 67 93
josephine.christin-maurin@aviation-civile.gouv.fr

Centre de formation de Melun

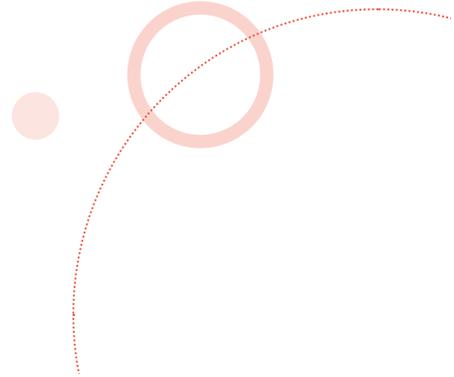
Nathalie Favereaux
DSAC Nord - Orly Sud n° 108
94 396 Orly Aérogare cedex
T. 01 69 57 78 19 / T. 06 71 71 00 27
Fax. 01 69 57 78 07
nathalie.favereaux@aviation-civile.gouv.fr

Centre de formation de Muret

Magali Lacroix
ENAC Toulouse
7 avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE Cédex 4
T. 05 62 17 42 16
magali.lacroix@enac.fr

Centre de formation de Saint-Yan

Joséphine Christin-Maurin
DSAC Centre Est
Aéroport de Lyon St Exupéry - BP 601
69 125 Lyon St-Exupéry Aéroport
T. 04 26 72 67 93 / T. 06 10 35 26 14
josephine.christin-maurin@aviation-civile.gouv.fr





Annexe 3

Caisses Primaires d'Assurance Maladie

> MONTPELLIER

CPAM de l'Hérault
29, cours Gambette
34 000 Montpellier
T. 08 11 70 36 46

> CASTELNAUDARY ET CARCASSONNE

CPAM de l'Aude
2, allées de Bezons
11 017 Carcassonne
T. 08 11 70 36 46

> MELUN

CPAM de Seine et Marne
77 605 Marne La Vallée Cedex 3
T. 36 46

> SAINT-YAN

CPAM
CPAM 71 - 71022 Macon cedex 9
T. 36 46
Les rencontrer : à Paray - Place de l'Europe
71 600 Paray-le-Monial
Accueil sans rendez-vous les matins : lundi,
mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30
Accueil uniquement sur rendez-vous les après-
midis : lundi, mardi, mercredi et vendredi de
13h30 à 16h30

> GRENOBLE

CPAM
Les rencontrer : 2, rue des alliés
38 100 Grenoble
Du lundi au vendredi, de 8h à 16h

> MURET

CPAM de la Haute Garonne
Les rencontrer : 3 square des Combattants
d'Afrique du Nord
31 600 Muret
Leur écrire : CPAM
31093 Toulouse Cedex 9



> **BISCAROSSE**

CPAM

207 rue de Fontainebleau

40600 Mont-de-Marsan

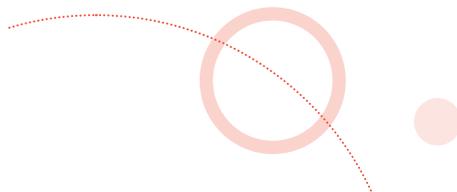
Permanence à Biscarosse

Sur rendez-vous les mardis et jeudis

13 rue Edouard Branly

40 600 Biscarosse

T. : 36 46





Annexe 4

Les consultations juridiques

> BISCAROSSE

Consultations téléphoniques avec la juriste intervenant à la DAC/SO

Le 1^{er} mardi matin du mois

Prise de rendez- vous :

Marie-Joelle Drzazga - T. 05 57 92 84 77

Centre d'information du droit de la famille et des femmes (CIDFF) Landes

22-24 boulevard de Candau

40 000 Mont-de-Marsan

T. 05 58 46 41 43

> CASTELNAUDARY ET CARCASSONNE

Consultation sur site à Enac Toulouse ou téléphoniques . Le 1^{er} mardi du mois de 9h à 12h

Prise de rendez- vous :

Magali Lacroix - T 05 62 17 42 16

> GRENOBLE SAINT-GEOIRS

Consultations téléphoniques

Prise de rendez- vous au secrétariat de l'avocat T. 04 72 22 55 33

> MELUN

Consultations sur site - DGAC Paris

50 rue Henry Farman - 75 015 Paris

Le 1^{er} jeudi du mois. Prise de rendez- vous :

Patricia Mochi -

patricia.mochi@aviation-civile.gouv.fr

> MONTPELLIER

Consultations au cabinet de l'avocat à Aix-en-Provence ou consultations téléphoniques

Prise de rendez- vous :

Pascale Poncin - T. 04 67 13 12 18

> MURET

Consultation sur site à Enac Toulouse

Le 1^{er} mardi du mois de 9h à 12h

Prise de rendez- vous :

Magali Lacroix - T 05 62 17 42 16

> SAINT-YAN

Consultations au cabinet de l'avocat

à Strasbourg. Prise de rendez- vous :

Joséphine Christin-Maurin - T. 04 26 72 67 93



Rédaction Subdivision action sociale ENAC

Création graphique Céline Collaud - c.collaud@free.fr

Crédits photos ENAC

Imprimerie de l'ENAC